

FICHE DE CANDIDATURE OPTIONS ARTISTIQUES

Cinéma-audiovisuel ou Arts Plastiques

Rentrée 2021



Cinéma-audiovisuel

ou

Arts plastiques



Voir descriptif des options page suivante

NOM : Prénom :

Collège d'origine :

Projet et motivation :

Motivation pour cet enseignement et projet professionnel (le cas échéant) :

Pratiques artistiques personnelles : loisirs, clubs,...

CINEMA-AUDIOVISUEL

L'enseignement optionnel (3 heures par semaine) Cinéma-audiovisuel est une formation artistique, permettant d'acquérir des outils pour appréhender les procédés d'expression et les processus créatifs du cinéma, mis en lien avec un public et des métiers. Elle offre la spécificité **d'articuler en permanence approche culturelle, théorique et analytique et approches pratiques (écriture, tournage, montage)** et se fonde sur l'interaction constante entre le plaisir d'apprendre et celui de créer. Une large place est faite aux interventions de professionnels (pour découvrir les métiers du cinéma et approfondir l'initiation aux différents aspects de la pratique) et à la rencontre des films en salle de cinéma et en festival.

Le lycée le Castel offre des conditions très favorables à cet enseignement : des locaux réservés (salle de cours, salle de montage, laboratoire photographique), des équipements de qualité adaptés aux évolutions technologiques, l'intervention régulière de professionnels de l'audiovisuel, la proximité des salles de cinéma dijonnaises, l'existence d'un enseignement de spécialité et d'un enseignement optionnel Cinéma audiovisuel en classe de première et terminale.

Les élèves ont, dès la seconde, la possibilité de compléter cet enseignement par des cours de cinéma au anglais (Euro CAV), dans la perspective d'obtenir un label européen au

LES THEMES ETUDIES EN 2nde

L'écriture du plan

Rire, pleurer, avoir peur au cinéma

Trucages et effets spéciaux, de Méliès à la 3D

Le personnage de cinéma

Les métiers du cinéma : de la fabrication à la diffusion d'un film



Choisir ces options ne demande pas de prérequis particulier, mais des qualités de curiosité intellectuelle, des aptitudes à la création artistique et une bonne motivation sont indispensables.

ET APRES LA 2nde ?

Au lycée, en classe de première et terminale, l'étude du cinéma-audiovisuel ou des arts plastiques peut être poursuivie sous deux formes, éventuellement cumulées : un enseignement de spécialité et/ou un enseignement optionnel.

ARTS PLASTIQUES

L'enseignement des arts plastiques en seconde est proposé dans le cadre d'une option facultative (3 heures hebdomadaires) : il est fondé sur une pratique plastique personnelle ou collective beaucoup plus développée qu'au collège, associée à une découverte et une analyse approfondies **du langage de l'image**.

Cet enseignement permet :

1. D'exprimer sa sensibilité en utilisant des moyens plastiques traditionnels (peinture, pastels, collage...), en deux ou trois dimensions, mais aussi numériques (photographie, vidéo, infographie) ;
2. De développer son regard critique sur son propre travail et celui des autres ;
3. De connaître des références artistiques articulées à la consigne de travail ;
4. De mener des projets interdisciplinaires ou accompagnés par un artiste.

Trois compétences principales constituent la structure de l'enseignement :

1. *La pratique* (choix plastiques, supports, outils, documentation)
2. *Le questionnement théorique* (analyse, interprétation, repères historiques)
3. *L'exposition* (l'œuvre et son public, questions de réception)

Sorties et voyages culturels, visites d'expositions, rencontres avec des artistes, mise en œuvre de projets artistiques interdisciplinaires viennent compléter l'aventure.

